

Province de Québec

Avis Public

Projet de règlement numéro 148
Relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus
de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Par les présentes, est donné par le soussigné, directeur général par intérim et secrétaire trésorier de la *Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*.

QUE :

Lors de la session du Conseil municipal de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tenue le 11 janvier 2014, au 6201, chemin de l'Île à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, un avis de motion a été donné qu'un projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sera adopté.

Les principales valeurs de la municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. l'intégrité des membres de tout conseil municipal de la municipalité ;
2. l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
3. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
4. le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
5. la loyauté envers la municipalité ;
6. la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Le projet de règlement numéro 148 : Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sera adopté lors de la séance régulière du Conseil municipal le samedi 1er février 2014 à 9 h 00 au bureau municipal, 6201, chemin de l'Île.

Quiconque désire prendre connaissance du projet de règlement pourra le faire au Bureau municipal, 6201, chemin de l'Île, durant les heures habituelles d'ouverture au public et sur le site web de la municipalité, www.ileverte-municipalite.com.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce vingt-troisième jour de janvier de l'an deux mille quatorze.

Denis Cusson, directeur général par intérim